

OFFRE D'EMPLOI Pompiers volontaires Sur appel

La Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague est présentement à la recherche de personnes impliquées désirant se joindre à l'équipe de pompiers volontaires de son service de sécurité incendie. Les personnes intéressées doivent posséder une grande disponibilité, de façon à répondre aux appels d'urgence, à participer aux pratiques et aux cours de formation. La Municipalité répond à environ 55 appels d'urgence par année.

DESCRIPTION

- Répondre à tous les types d'appels d'urgence.
- Participer activement aux pratiques hebdomadaires.
- Effectuer des visites de prévention résidentielle.
- Collaborer à l'entretien de la caserne et des équipements.

EXIGENCES

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Détenir la formation *Pompier 1*, ou équivalent, ou s'engager à suivre la formation d'environ 300 heures dans un délai de 2 à 3 ans.
- Détenir un permis de conduire de classe 4a, ou s'engager à l'obtenir dans un délai de 3 mois.
- Être résident de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, ou dans un rayon de 20 km de la caserne d'incendie, ou travailler à Saint-Louis-de-Gonzague ou dans un rayon de 20 km par voie terrestre.
- Avoir subi avec succès un examen médical.
- Avoir subi au cours des deux dernières années un examen de la vue.
- Ne jamais avoir été déclaré, ni s'être avoué coupable d'une infraction au Code criminel sur une poursuite enclenchée au moyen d'un acte d'accusation, ni s'être avoué coupable à la suite d'une dénonciation pour une infraction au Code criminel qui, selon la dénonciation, devrait être poursuivie au moyen d'un acte d'accusation.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Horaire de travail : Sur appel
- Salaire : selon la Politique de rémunération en vigueur

Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Pour obtenir des renseignements ou plus d'information sur la façon de postuler, prière de contacter :

Patrick Himbeault, directeur 450 270-0551

ou

Alain Meloche, directeur-adjoint 450 373-6961